

RAPPORT N° 98/01-03  
au Conseil Municipal

OBJET

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'OUVERTURE DE CREDIT  
PASSE AVEC LA B.N.P.I.**

Par Délibération du Conseil Municipal en date du 24/07/96, vous m'avez autorisé à contracter une ouverture de crédit avec la B.N.P.I. Celle-ci est arrivée à échéance en 1997.

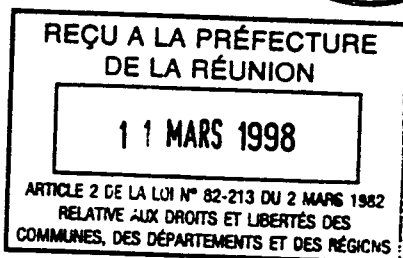
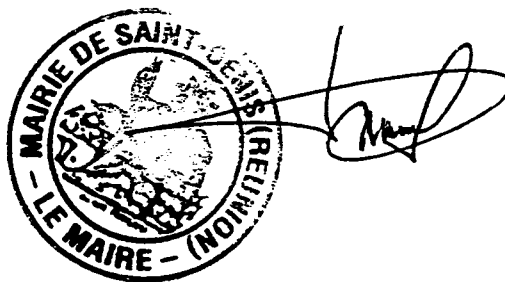
La ligne de trésorerie proposée à la Ville par la B.N.P.I. réunit les caractéristiques suivantes :

Validité :	1 an à compter de la signature du contrat
Montant :	20.000.000 F
Taux d'intérêt :	PIBOR à 3 mois + 0,50 % (dont 0,20 % de commission d'engagement)
Frais de dossiers :	1 000 Frs

Je vous demande donc de m'autoriser à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la B.N.P.I.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 98/01-03  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 27 février 1998

**OBJET**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'OUVERTURE DE CREDIT PASSE  
AVEC LA B.N.P.I.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT n° 98/01- 03 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale ;

Présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la B.N.P.I. pour un montant de 20.000.000 F.

**ARTICLE 2**

La ligne de trésorerie proposée à la Ville par la B.N.P.I. réunit les caractéristiques suivantes :

Validité :	1 an à compter de la signature du contrat
Montant :	20.000.000 F
Taux d'intérêt :	PIBOR à 3 mois + 0,50 % (dont 0,20 % de commission d'engagement)
Frais de dossiers :	1 000 Frs

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis,

le 06 MARS 1998

**LE MAIRE**

**Michel TAMAYA**

